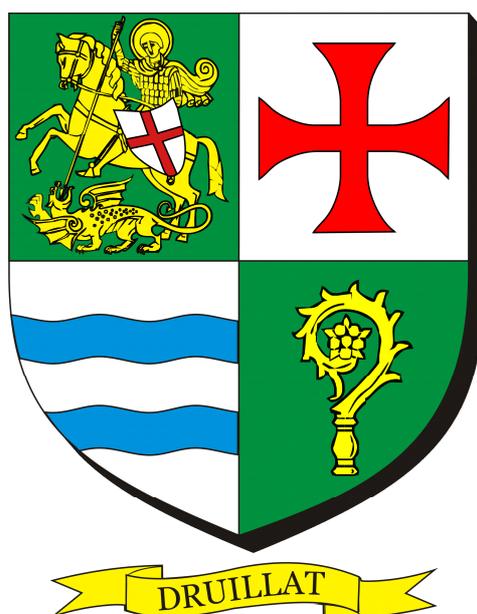


**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2020  
COMMUNE DE DRUILLAT**



**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 MARS 2020**

# **SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION</b>	<b>Page 03</b>
<b>I - LES ELEMENTS DE CONTEXTE : économique, social, budgétaire, Évolution de la population</b>	<b>Page 04</b>
<b>II – LES PRIORITES DU BUDGET</b>	<b>Page 05</b>
<b>III – LES RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D’INVESTISSEMENT : évolution, structure</b>	
- La section de fonctionnement (des pages 7 à 10)	<b>Page 06</b>
- La section d’investissement (des pages 11 à 14)	<b>Page 11</b>
<b>IV – L’ETAT DE LA DETTE</b>	<b>Page 14</b>
<b>V - LES PRINCIPAUX RATIOS</b>	<b>Page 15</b>
<b>VI - LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>Page 15</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>Page 16</b>

L'article L 2313-1 du code général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, imposée par cet article, dont un extrait figure ci-après.

**Code général des Collectivités Territoriales – extrait de l'article 2313-1 :**

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L 2121-12 sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État.*

*Un décret en Conseil d'État fixe les conditions d'application du présent article.*

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif principal de la commune pour cette année 2020.

## **BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2020**

### *I – LES ELEMENTS DE CONTEXTE : ECONOMIQUE, SOCIAL, BUDGETAIRE, EVOLUTION DE LA POPULATION....*

La commune est membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de BOURG-en-BRESSE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Concernant le contexte économique, DRUILLAT ne possède pas de zone artisanale ou commerciale. Quelques commerces (restaurants : Restaurant PAQUET Place Henri Dunant et Auberge du Mas Pommier RD 1075, ventes à la ferme, Volailleur... sachant que la boulangerie a fermé ses portes dans les derniers mois de l'année 2019) sont présents sur le territoire avec un petit tissu artisanal et quelques exploitations agricoles.

La population légale estimée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'établit à 1 178 habitants. Ce chiffre repose sur le recensement intervenu en 2015.

Un nouveau recensement de la population a eu lieu en ce début 2020 dont le résultat n'est pas connu à la date de préparation et de vote de ce budget.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril pour les années de renouvellement de l'équipe municipale, ce qui est le cas en 2020), et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Conseil Municipal a décidé de voter le budget 2020 le **lundi 9 mars 2020**.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat (mardis et samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et vendredis de 14 h 00 à 16 h 00) ou sur le site internet de la commune.

## *II – LES PRIORITES DU BUDGET :*

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population,
- de contenir la dette (par ailleurs d'un montant déjà faible en rapport aux communes de la même strate – Confère ratios en fin de ce document). Il n'a pas été réalisé de nouvel emprunt sur plusieurs exercices malgré des programmes d'investissement conséquents.

Un emprunt de 200 000.00 € avait été inscrit au budget primitif de l'année 2019 pour engager les nouveaux travaux envisagés (aménagement de l'entrée nord du village, travaux de bâtiments...).

Ce dernier n'a pas été finalisé en 2019. Il figure donc dans les restes à réaliser de ce budget primitif. Son impact sera minimisé par l'extinction de plusieurs emprunts au cours du présent mandat, dont un en 2019,

- de mobiliser des subventions chaque fois que possible (étant toutefois précisé que les subventions se raréfient et que la commune doit donc assurer bon nombre de financement de ses investissements).

- En matière d'investissement, les grands projets se concentrent sur :

- ▶ Un aménagement du cœur de village avec une première tranche portant sur l'entrée nord du village actuellement en cours,
- ▶ La réfection du pôle propriété des classes maternelles du groupe scolaire (en cours également),
- ▶ Des travaux de rénovation thermique et d'économie d'énergie sur les différents bâtiments : groupe scolaire, salle polyvalente et mairie,
- ▶ Les efforts portés sur les voiries se poursuivent avec la réfection complète de la rue de la Chansonne qui n'a pu être effectuée en 2019 en raison de plusieurs projets privés impactant cette voie. Le Conseil Municipal a donc préféré différer ce chantier plutôt que de réaliser des enrobés neufs risquant d'être endommagés très rapidement par des traversées de route, pour assurer de nouvelles dessertes en eau potable, eaux usées et électriques.

La commune poursuit également ses objectifs en matière de :

- Renouvellement et/ou renforcement de son réseau de défense incendie qui touche désormais à son terme compte-tenu des investissements réguliers réalisés ces dernières années,

En ce qui concerne les acquisitions, les projets portent principalement sur :

- le renouvellement des postes informatiques de la mairie qui a été acté fin 2019, et un projet d'acquisition d'un tableau numérique pour répondre à la demande de l'école qui est actuellement à l'étude,
- le remplacement du tracteur-tondeuse est projeté du côté du matériel technique.

### III – LES RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT : EVOLUTION, STRUCTURE :

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- d'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- de l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir et apporte en général une « plus-value » au patrimoine communal.

#### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibrera en dépenses et en recettes à la somme de 705 238.00 € (mais avec un virement à la section d'investissement de 88 367.00 €) et se décomposera comme suit :

	NATURE	MONTANT PREVISIONNEL 2019	MONTANT PREVISIONNEL 2020
<b>DEPENSES</b>	Charges à caractère générale	263 270.00 €	273 900.00 €
	Charges de personnel	273 060.00 €	275 160.00 €
	Atténuation de produits	0.00 €	0.00 €
	Autres charges de gestion courante	97 780.00 €	63 810.00 €
	<b>Dépenses de gestion des services</b>		
	Charges financières	4 700.00 €	3 000.00 €
	Charges exceptionnelles	1 200.00 €	0.00 €
	Dépenses imprévues	480.00 €	1 001.00 €
	Total des dépenses réelles	<b>640 490.00 €</b>	<b>616 871.00 €</b>
	Opérations d'ordre de transfert entre section	0 €	
	Le virement à la section d'investissement – Compte 023	24 715.00 €	88 367.00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>665 205.00 €</b>	<b>705 238.00 €</b>
<b>RECETTES</b>	Atténuation de charges	115.00 €	0.00 €
	Produit des services	84 710.00 €	91 630.00 €
	Impôts et taxes	434 000.00 €	401 250.00 €
	Dotations, subventions et participations	106 080.00 €	144 920.00 €
	Autres produits de gestion courante	35 500.00 €	26 400.25 €
	<b>Recettes de gestion des services</b>		
	Produits financiers	0.00 €	
	Produits exceptionnels	4 800.00 €	1 000.00 €
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>665 205.00 €</b>	<b>665 200.25 €</b>
	Opérations d'ordre de transfert entre section	0 €	
	Résultat reporté (excédent de fonctionnement antérieur) – R 002	0	40 037.75 €
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>665 205.00 €</b>	<b>705 238.00 €</b>

### **A) Les dépenses de fonctionnement :**

Elles sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Tels que projetés, les charges de personnel représentent 44.6057 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune (abstraction faite du virement à la section d'investissement soit sur la base de 616 871.00 €).

	<b>MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL DU VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>MONTANT DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>2017</b>	<b>883 765.69 €</b>	<b>174 146.69 €</b>	<b>709 619.00 €</b>
<b>2018</b>	<b>763 075.44 €</b>	<b>125 772.00 €</b>	<b>637 303.44 €</b>
<b>2019</b>	<b>665 205.00 €</b>	<b>24 715.00 €</b>	<b>640 490.00 €</b>
<b>2020</b>	<b>705 238.00 €</b>	<b>88 367.00 €</b>	<b>616 871.00 €</b>

**Il est à noter qu'il paraît assez difficile de baisser significativement le montant des dépenses de fonctionnement alors qu'il est imposé aux communes d'y inscrire certains travaux conséquents de voirie, de réseaux d'éclairage public.... qui figuraient auparavant en section d'investissement.**

### **B) Les recettes de fonctionnement :**

Elles correspondent notamment aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie...), aux impôts locaux (recette la plus importante : 272 000 € en prévisionnel (271 833.00 € en 2019, 264 343.00 € en 2018 et 255 793.00 € en 2017) ainsi que dans ce chapitre l'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération : 129 000.00 € (128 828.27 € en 2019 ; 140 000.00 € en 2018 ; 151 759.00 € en 2017 ; en baisse pour les raisons évoquées ci-dessus prélèvement de la dépense liée à GEMAPI directement sur la dotation, prise en charge de certaines dépenses liées au Centre de Première Intervention..) ; aux dotations versées par l'État (recette en baisse constante et ne représentant plus que 89 480.00 € (89 480 en 2019, 93 920.00 € en 2018, 126 219.72 € en 2017), à diverses subventions, aux locations de biens communaux...

Il est précisé que le vote de ce budget intervenant particulièrement tôt compte-tenu du calendrier électoral, la plupart des dépenses ou recettes de fonctionnement sont inscrits sur la base de prévisions.

En effet, l'état 1259 (concernant les taxes), la notification des allocations compensatrices ou des dotations n'ont pas été reçus au moment de la préparation de ce document.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les dotations versées par l'État :

Les recettes de fonctionnement voient leur érosion se poursuivre suite aux baisses récurrentes de dotations, comme en témoigne les tableaux ci-dessous.

**Baisse DGF** (*dotation globale de fonctionnement*)

	Montant perçu	Perte	%	Perte cumulée	% cumulée
2012	119 768 €				
2013	118 659 €	-1 109 €	-1%	-1 109 €	-1%
2014	115 000 €	-3 659 €	-3%	-4 768 €	-4%
2015	101 089 €	-13 911 €	-12%	-18 679 €	-16%
2016	85 741 €	-15 348 €	-15%	-34 027 €	-34%
2017	75 552 €	- 10 189 €	- 13.50 %	- 44 216 €	- 47.50 %
2018	72 803 €	- 2 749 €	- 3.64 %	- 46 965 €	- 51.14 %
2019	68 191 €	- 4 612 €	- 6.33 %	- 51 577 €	- 57.47 %

	En 2016	En 2017	En 2018	En 2019
<b>Dotation de solidarité</b>	20 483.00 €	21 220.00 €	21 117.00 €	21 289.00 €

Pour la préparation de ce budget, les chiffres de 2019 sont reconduits sans aucune modification, mais sans certitude de leur exactitude.

- La fiscalité :

Les taux des impôts locaux :

Le Conseil Municipal a maintenu le taux des taxes en 2019 (une augmentation de 0.5 % était intervenue en 2018).

Il s'avère probable que le taux n'évolue pas pour 2020 mais l'état 1259 n'a pas été réceptionné pour la préparation de ce budget.

En conséquence, le Conseil ne délibère pas sur les taux des taxes à appliquer en 2020.

Cette question sera à l'étude d'une prochaine réunion de Conseil Municipal, et cette décision incombera à la nouvelle équipe issue du scrutin du 15 mars 2020.

Les taux s'établissaient ainsi :

	<b>Taux de 2018</b>	<b>Produit correspondant en 2018</b>	<b>Taux de 2019</b>	<b>Produit Correspondant En 2019</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	8.50 %	133 025.00 €	8.50 %	137 870.00 €
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	11.19 %	104 805.00 €	11.20 %	108 483.00 €
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	37.93 %	26 513.00 €	37.94 %	27 013.00 €

Il est à noter que le produit des taxes augmentent essentiellement en raison de l'évolution des bases d'imposition (pour exemple : 1 526 020 € en 2017 pour la taxe d'habitation ; 1 565 000.00 € en 2018, 1 568 589 € en 2019).

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

	<b>En 2017 (réalisé)</b>	<b>En 2018 (réalisé)</b>	<b>En 2019 (réalisé)</b>	<b>En 2020 (prévisionnel)</b>
<b>Garderie</b>	13 523.98 €	13 888.70 €	14 151.96 €	14 000.00 €
<b>Cantine</b>	39 200.50 €	52 810.06 €	49 364.64 €	50 000.00 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissements, sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

**Cet écart est retranscrit au compte 023, virement de la section d'investissement qui s'établit pour ce budget prévisionnel à 88 367.00 €.**

Cet autofinancement se décompose comme suit :

<b>EXCEDENT ANNEE 2019 :</b>	<b>MONTANT IMPUTE EN INVESTISSEMENT POUR LA COUVERTURE DES BESOINS DE CETTE SECTION</b>	<b>SURPLUS IMPUTE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002</b>
<b>140 900.75 €</b>	<b>100 863.00 €</b>	<b>+ 40 037.75 €</b>
<b>EXERCICE 2020</b>	<b>MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>
	<b>665 200.25 €</b>	<b>616 871.00€</b>
<b>DIFFERENCE RECETTES / DEPENSES EXERCICE 2020</b>		<b>+ 48 329.25 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DU VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 88 367.00 €</b>

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou à long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère plus exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule... il en va de même pour une commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (voirie ou bâtiment...)

- en recettes : deux types de recettes coexistent :

→ Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),

→ Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets de cette même section (par exemple, des subventions relatives aux aménagements sécuritaires, à la construction de bâtiment...).

**Pour cet exercice 2020, la section d'investissement s'équilibrera en dépenses et recettes à la somme 560 875.00 € (574 081.00 € en 2019)**

### **A) LES DEPENSES :**

Les principales dépenses prévues au budget primitif se résument ainsi:

DETAIL DES OPERATIONS OU PROJETS	RESTES A REALISER CREDITS DE REPORT	NOUVEAUX CREDITS	TOTAL PROJET BP 2020 (RAR + Nouveaux crédits)
001 – Solde d'exécution d'investissement		0.00 €	0.00 €
020 – Dépenses imprévues		2 000.00 €	2 000.00 €
1641 – Remboursement des emprunts – part en capital		46 000.00 €	46 000.00 €
165 – Dépôts et cautionnements		* 2 500.00 €	* 2 500.00 €
2031 – Frais d'études en prévision de l'extension de la salle polyvalente		6 000.00 €	6 000.00 €
2111 – Terrains nus (acquisition d'une petite parcelle à La Ruaz – Propriété MICHON Jérôme)	2 500.00 €		2 500.00 €
<b>LES TRAVAUX ET INSTALLATIONS DE VOIRIE – COMPTES EN 21</b>			
<b>2151 – Programme de voirie :</b>			

<p>- Rue de la Chansonne : 21 583.20 € (devis 2019 à actualiser)  - Divers : 9 777.80 €  Montant du budget global pour travaux voirie : 31 361.00 €  <b>2152 – Opération 13 – Cœur de village – Entrée nord du village – 1<sup>ère</sup> tranche</b>  <b>Soit un total pour la voirie de :</b></p> <p>21534 – Réseaux d’électrification pour extension du réseau électrique (Turgon et divers)</p>	<p><b>31 361.00 €</b></p> <p><b>286 468.00 €</b></p> <p><b>9 541.00 €</b></p>		<p><b>31 361.00 €</b></p> <p><b>286 468.00 €</b></p> <p><b>317 829.00 €</b></p> <p><b>9 541.00 €</b></p>
<p><b>LES ACQUISITIONS DE MATERIEL – COMPTES EN 21 :</b></p> <p>21568 – Autre matériel et outillage (poursuite amélioration et/extension réseau défense incendie)  2158 – Autre matériel (Remplacement de la tondeuse autoportée)  21783 – Matériel informatique (ordinateurs mairie et tableau numérique pour école)  2188 – Achat de matériel divers (remplacement lave-linge, sèche-linge école ou autre)</p> <p><b>Soit un total pour les acquisitions de :</b></p>		<p>3 000.00 €</p> <p>7 000.00 €</p> <p>5 000.00 €</p> <p>5 000.00 €</p> <p><b>20 000.00 €</b></p>	<p>3 000.00 €</p> <p>7 000.00 €</p> <p>5 000.00 €</p> <p>5 000.00 €</p> <p><b>20 000.00 €</b></p>
<p><b>LES TRAVAUX DE BATIMENTS – COMPTES EN 23 :</b></p> <p><b>2313 - Opération 14 – BATIMENT MAIRIE :</b></p> <p>- projet de remplacement des éclairages classiques par des LED (environ 2 500.00 €),  - Remplacement des portes et fenêtres (environ 16 000.00 €)</p> <p><b>2313 - Opération 15 – GROUPE SCOLAIRE :</b></p> <p>- Réfection totale du pôle propreté des classes maternelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plomberie : 13 487.95 € T.T.C.</li> <li>▶ Carrelage : 2 736.00 € T.T.C.</li> <li>▶ Peintures : 972.00 € T.T.C.</li> </ul> <p>Cout total de cette réfection : 17 195.95 €</p> <p>- Aménagement d’un WC handicapés dans le cadre de la loi AD’AP (fin du programme de mise aux normes au titre de cette loi) : environ 20 000.00 €</p> <p>- Nouveaux programmes envisagés au titre des économies d’énergie</p> <p>- Remplacement de tous les éclairages classiques par des LED (environ 10 000.00 €)</p> <p>- Remplacement des menuiseries dans la partie ancienne du groupe scolaire (environ 43 500.00 €)</p> <p>- Abaissement des plafonds des salles de classes et</p>	<p><b>40 000.00 €</b></p>	<p>18 500.00 €</p> <p>46 000.00 €</p>	<p>18 500.00 €</p> <p><b>86 000.00 €</b></p>

isolation thermique et phonique (environ 13 700.00 €) Soit un montant pour ces nouveaux travaux d'environ 77 200.00 € mais une réalisation sans doute sur plusieurs exercices			
<b>2313 - Opération 16 – SALLE POLYVALENTE :</b> ▶ Remplacement des éclairages traditionnels par des LED : environ 4 000.00 €		4 000.00 €	4 000.00 €
<b>2313 – Opération 17 – EGLISE :</b> ▶ Réfection du beffroi : 12 000.00 € T.T.C. ▶ Réfection de l'abat-son : 6 900.00 € T.T.C.		20 000.00 €	20 000.00 €
<b>Soit un total pour les travaux de bâtiments :</b>			<b>128 500.00 €</b>
<b>27938 – EPF (portage financier bâtiments anciennement propriété des conjoints BESSON)</b>		26 005.00 €	26 005.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>369 870.00 €</b>	<b>191 005.00 €</b>	<b>560 875.00 €</b>

## **B) LES RECETTES :**

Les recettes prévisionnelles inscrites au budget primitif sont constituées comme suit :

DETAIL DES OPERATIONS OU PROJETS	RESTES A REALISER 2019	NOUVELLES RECETTES PREVISIONNELLES POUR LE BUDGET 2020 EN SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DU BUDGET 2020
001 – Excédent d'investissement reporté		69 007.52	69 007.52 €
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		88 367.00 €	88 367.00 €
10222 – FCTVA		25 000.00 €	25 000.00 €
10226 – TAXE D'AMENAGEMENT		16 000.00 €	16 000.00 €
1068 – Excédent de fonctionnement (délibération du 09/03/2020 concernant l'affectation du résultat de fonctionnement en intégralité à la section d'investissement)		100 863.00 €	100 863.00 €

1322 – Subvention de la région pour réfection du pôle propreté des classes maternelles		7 164.00 €	7 164.00 €
1324 - Subventions		25 394.00 €	25 394.00 €
1641 - Emprunt	200 000.00 €	29 079.48 €	229 080.00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>200 000.00 €</b>	<b>331 795 €</b>	<b>560 875.00 €</b>

#### IV – État de la dette

Le montant inscrit pour le remboursement du capital des emprunts s'élève à 46 000.00 € (réalisé en 2017 : 41 755.30 €, 42 993.09 € en 2018 et 35 972.80 € en 2019).

L'état de la dette en capital se solde, compte-tenu de la réalisation de l'emprunt de 200 000.00 € pour le financement de l'aménagement de l'entrée nord du village à 322 482.09 €, au 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit 273.75 € par habitant (322 482.09 € : 1 178 habitants).

Sur l'ensemble de ce mandat, malgré les nombreux travaux réalisés, la commune n'a eu recours à l'emprunt qu'à deux reprises :

- pour la réalisation des aménagements sécuritaires des hameaux de Rossettes et La Ruaz : un emprunt de 145 000.00 €, à un taux fixe de 0.65 %, pour une durée de 120 mois et une annuité de 15 023.41 €.
- pour le lancement de l'opération cœur de village (aménagement portant sur l'entrée nord du village) : 200 000.00 € au taux de 0.18 % pour une durée de 120 mois et une annuité de 20 198.53 € (sauf en 2020 où elle sera d'un montant de 19 866.15 €).

Dans le même temps, plusieurs emprunts sont parvenus à terme dont en 2019, celui concernant la construction du parking pour une annuité d'un montant de 11 652.05 €.

L'emprunt pour la construction du bâtiment des associations se terminera quant à lui en 2022 (annuités entre 11 305.00 et 10 435.00 € pour la dernière année).

Le niveau d'endettement de la collectivité est assez faible sachant que la moyenne nationale de la strate se situe 615.00 € (chiffre DGFIP de 2018)

## V – LES PRINCIPAUX RATIOS :

Informations financières - ratios	Valeurs (2018)	Moyennes nationales de la strate (source DGCP) (Chiffres de 2017)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	486.00	645.00
Produits des impositions directes/population	228.00	307.00
Recettes réelles de fonctionnement/population	572.00	792.00
Dépenses d'équipement brut/population	177.00	307.00
Encours de la dette/population	145.00	615.00
DGF/population	80.00	147.00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	45.44 %	44.72 %

## VI – LES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGE DE PERSONNEL :

La commune emploie 8 agents permanents dont seulement 2 emplois à temps complet :

Grades ou emplois	Catégories	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet
<b>Filière administrative :</b> Attaché territorial Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	A B	1	1
<b>Filière technique</b> Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 (mais emploi actuellement à pourvoir)	
<b>Filière sociale</b> Agent spécial. ppal 2 <sup>ème</sup> classe écoles maternelles	C		2
<b>Filière animation</b> *Adjoint d'animation ppal 2 <sup>o</sup> Dont un agent en disponibilité pour convenance personnelle	C		2

Elle emploie également 2 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et 1 adjoint technique à temps non complet en contrat à durée déterminée (catégorie C).

Les charges prévisionnelles de personnel (chapitre 012) se chiffrent à 275 160.00 €. Elles représentent 44.6057 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune (abstraction faite du virement à la section d'investissement soit sur la base de 616 871.00 €).

La moyenne nationale constatée dans la strate est de 44.72 % (chiffre 2018 – Source DGFIP) la commune se situe donc dans la moyenne, avec cette dépense prévisionnelle.

## CONCLUSION

Les constats et conclusions établis l’an dernier ne peuvent qu’être reconduits concernant l’augmentation des dépenses et un simple maintien des recettes.

Les communes ne maîtrisent pas ou peu bon nombre de facteurs :

- les augmentations des prix de l’énergie, des carburants, du chauffage....
- la baisse drastique des dotations,
- l’impact des réglementations qui leur imposent de nouveaux aménagements onéreux (loi AD’AP...), de multiples diagnostics (installations électriques, aire de jeux.....),
- les politiques en matière de charge de personnel (augmentation des points d’indice, réforme des carrières et des retraites actuellement en cours, formation professionnelle....),
- sans compter leurs obligations en matière d’entretien de voirie, fossés, bâtiments...

La situation de dépendance des communes à l’égard de l’État risque de se renforcer avec la disparition de la taxe d’habitation et sa compensation qui, comme pour les dotations, pourra bien, dans un avenir plus ou moins proche s’amenuiser et mettre en péril la survie même des communes.